

Date : 12/02/2014

Auteur : Benoît Thelliez

Le remboursement des audioprothèses, enjeu de santé publique



Le retard français en matière de remboursement des **audioprothèses** entraîne un sous-équipement qui a des répercussions importantes sur le déclin cognitif et des risques accrus d'entrée en dépendance d'une partie de la population.

Sur les 6 millions de malentendants en France, seul 1,5 million est appareillé alors que 2,5 à 3 millions devraient l'être. Un état de fait que le Dr Jean-Michel Klein, Président du Syndicat national des spécialistes en ORL et Chirurgie cervico-faciale (SNORL), impute à deux facteurs clairement identifiés : le coût des **audioprothèses** associé à un très faible niveau de remboursement et la peur de la stigmatisation liée à une image dévalorisante de l'appareillage auditif.

Malgré des avancées technologiques incontestables et des progrès en termes de design et de confort, ces freins psychologiques ne correspondent pas à la réalité de ces produits de haute technologie à la fois discrets et efficaces. Pour le Dr Klein, « *il est urgent de casser ces clichés qui associent les aides auditives à des attributs du troisième âge* ». Autant de réticences sociales associées à d'importants freins économiques qui ont des conséquences graves sur la santé.

Déclin cognitif, dépression et isolement

La principale cause de survenue de problèmes d'audition est l'âge. Le Pr Bruno Frachet, chef de service ORL de l'hôpital Rothschild à Paris, rappelle que les premiers signes de presbyacousie surviennent aux alentours de 60 à 65 ans et sont marqués « *par des difficultés de compréhension dans un environnement bruyant* ». Alors qu'il serait important d'intervenir dès ce moment, il déplore

Évaluation du site

Le site Internet du magazine professionnel Le quotidien du médecin diffuse des articles concernant l'actualité des professions de la santé.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 40

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

une latence beaucoup trop importante : « *Il s'écoule en moyenne entre 7 et 10 ans entre les premières alertes et l'appareillage effectif de la personne.* »

Ce retard n'est pas sans conséquence. « *À 70 ans, une personne qui accuse une perte de 25 dB est considérée comme ayant le même état cognitif qu'une personne de 77 ans* », explique le Pr Frachet qui rappelle que des études montrent une corrélation entre vieillissement et déclin cognitif. De plus en plus isolée, la personne multiplie également les risques de développer une dépression ainsi que des problèmes de mobilités, puis des problèmes mnésiques aux conséquences parfois très lourdes.

1 000 euros à la charge des patients

En France, l'Assurance maladie rembourse 120 euros par appareil et les complémentaires santé en moyenne 350 euros pour un coût moyen de 1 535 euros. Le reste à charge pour les patients adultes est donc de plus de 1000 euros. Une situation qui dénote fortement de celle en vigueur chez nos voisins, comme le rappelle Luis Godinho, président du Syndicat national des audioprothésistes (Unsaf) : « *Les remboursements pratiqués en Belgique (660 euros), en Italie (600 euros) ou en Allemagne (840 euros) sont sans commune mesure avec ceux observés en France.* »

Dans un rapport de septembre dernier, la Cour des comptes a ainsi proposé un transfert de remboursement « *au bénéfice d'autres priorités de santé publique et notamment les **audioprothèses*** ». En octobre, l'IGAS a pour sa part demandé une revalorisation « *prioritaire concernant les prothèses auditives dont la prise en charge est [...] fortement déconnectée de la réalité économique* ».

Enfin, le HCAAM déplore dans son rapport de décembre 2013, « *les défauts de prise en charge* » des prothèses auditives. Reste à convaincre les Caisses qu'une revalorisation du remboursement est bien à terme une mesure rentable.